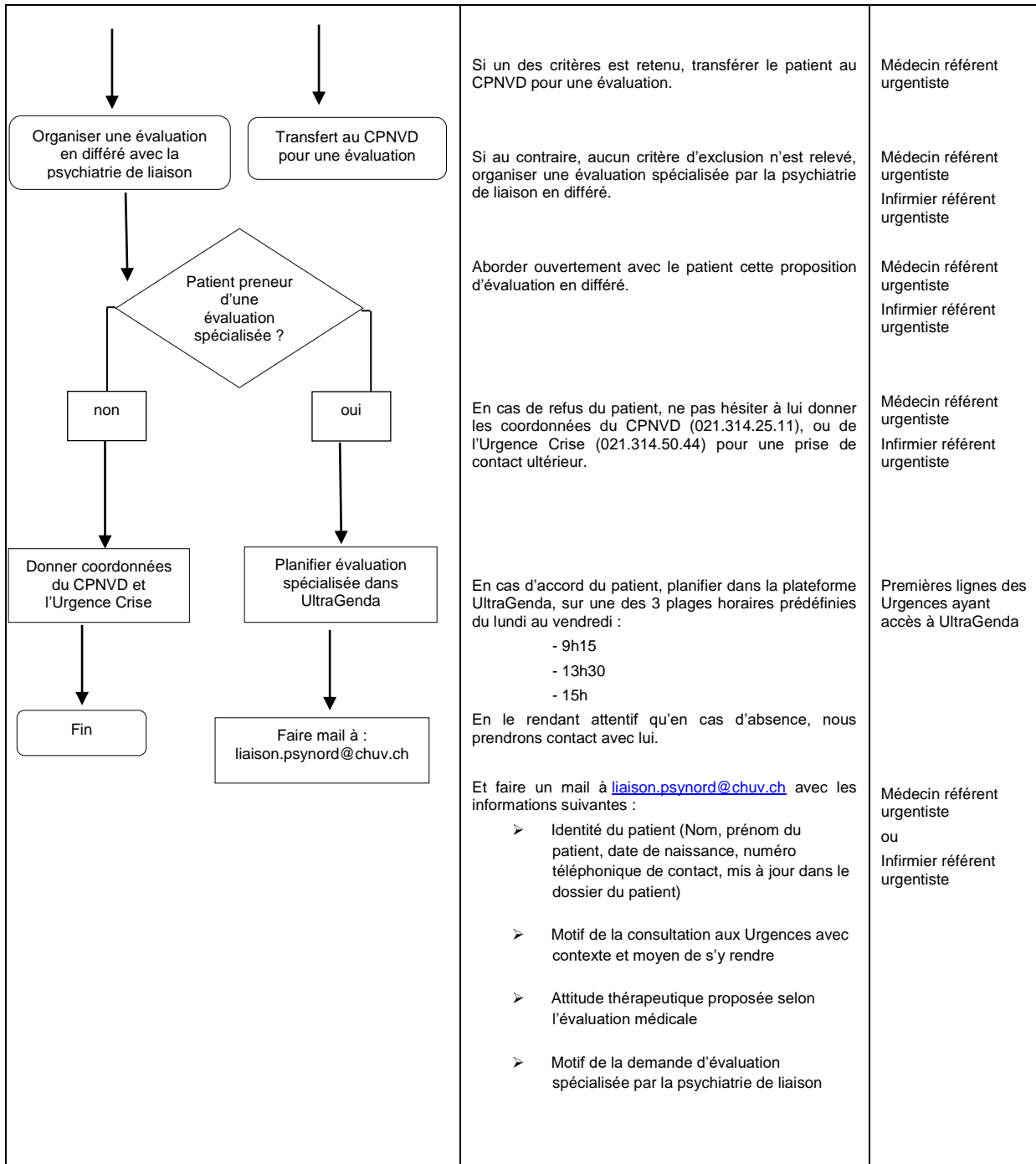


Procédure évaluation spécialisée psychiatrie de liaison en différé depuis les Urgences (De 17h-8h, les jours fériés et week-end)

Quoi	Comment	Qui
<pre> graph TD A[Evaluation medico-infirmière aux Urgences] --> B{Besoin d'une évaluation spécialisée?} B -- non --> C[Fin] B -- oui --> D[1 ère évaluation par les professionnels des Urgences] D --> E[Supervision par le CPNVD] E --> F[Se baser sur les critères d'exclusion] F --> G{Mise en danger?} G -- non --> H[Fin] G -- oui --> I[] </pre> <p>Suite en page 2</p>	<p>Le patient bénéficie d'un examen physique, au sein des Urgences.</p> <p>Lors de l'examen physique, une anamnèse comprenant la dimension psychiatrique est effectuée. La clinique du patient, ainsi que le contenu de l'anamnèse psychiatrique guident le besoin d'une éventuelle évaluation spécialisée.</p> <p>Une première évaluation psychiatrique est effectuée, et le potentiel suicidaire est investigué.</p> <p>Contacter le médecin de garde au CPNVD pour se faire superviser d'office au 021.314.25.11.</p> <p>Selon la clinique présentée par le patient et sur les conseils du médecin de garde du CPNVD, utiliser les critères d'exclusion pour déterminer l'attitude.</p> <p><u>Critères d'exclusion à une évaluation en différé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Potentiel suicidaire élevé notamment si: <ul style="list-style-type: none"> ○ Idées suicidaires avec scénario, planifications et date, moyens choisis ○ Idées suicidaires avec scénario, planifications ○ Idées suicidaires avec scénario, moyens choisis, sans engagement à demander de l'aide ○ Idées suicidaires avec scénario, sans engagement à demander de l'aide ➤ Symptômes psychiatriques florides (psychotiques, dépressifs, maniaques, trouble du comportement) notamment avec potentielle mise en danger ➤ Anosognosie et pas demandeur d'aide ➤ Pas de ressources ou isolement social ➤ Patientèle âgée de moins de 18 ans 	<p>Infirmier du tri Médecin référent urgentiste</p> <p>Médecin référent urgentiste</p> <p>Médecin référent urgentiste</p> <p>Médecin référent urgentiste</p> <p>Médecin référent urgentiste</p>



Le taux d'alcoolémie n'est pas une contre-indication au transfert au CPNVD si l'état clinique du patient le permet après évaluation médicale conjointe.